

PARTAGE JUDICIAIRE DE COMMUNAUTE

Par CLAUSS Genevieve, le 08/04/2018 à 07:24

Bonjour,

J'aimerais savoir si un partage judiciaire de communauté rendu le 11/1/2010 suite PV difficultés du Notaire en 2003 est définitif.

Ce jugement a fixé ma part (est-ce une soulte ?), mais ne nous a pas renvoyé chez notaire.

Ce jugement doit-il être homologué?

Est-ce qu'il peut y avoir des intérêts dus sur ma part ?

Merci de vos réponses

Cordialement